

Lignes directrices pour le Fonds de solidarité IPPF COVID-19

Contexte

L'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les Associations Membres (AM) de l'IPPF est la pandémie du COVID-19. Reconnaisant les efforts de notre personnel et de nos volontaires dans le maintien de la mettre en œuvre la vision de l'IPPF pendant la pandémie, l'IPPF a annoncé une demande de Solidarité visant à fournir une aide financière au personnel et aux volontaires touchés par le COVID -19 vivant dans les lieux où il existe peu ou pas de mécanismes de soutien social pour eux.

Quel est le montant supplémentaire collecté pour soutenir le personnel et les volontaires affectés par le COVID-19 ?

À ce jour (31 Août 2020), l'IPPF a mobilisé un total de 28 750,79 \$ US qui est disponible pour le personnel et les volontaires des AM directement affectés par le COVID-19. Cela comprend les deux sources suivantes :

- Appel au Fonds de solidarité : 14 318,87 \$ US
- Appel relative au COVID-19 14 431,92 \$ US

A quoi peuvent servir les fonds de solidarité COVID-19 de l'IPPF ?

Le principal objectif de ces fonds est de reconnaître le soutien social varié et souvent limité offert au personnel et aux travailleurs en première ligne en temps de crise telle que la pandémie actuelle. L'IPPF reconnaît les défis auxquels sont confrontés de nombreux membres du personnel qui ont assumé des responsabilités personnelles supplémentaires en raison des restrictions de mouvement et de la vie quotidienne, tout en continuant à remplir la mission de l'IPPF.

Le Fonds de solidarité fournira une aide financière d'urgence au personnel et aux volontaires des Associations Membres de l'IPPF qui ont été directement touchés par la pandémie du COVID-19. L'objectif est de combler les dépenses imprévues et de compenser les difficultés financières résultant de la pandémie pour le personnel et les volontaires des AM de l'IPPF.

Tous les fonds reçus dans le cadre de l'appel de Fonds de Solidarité seront rapidement déployés sous la forme d'une assistance ponctuelle en espèces jusqu'à un maximum de 300 USD par bénéficiaire jusqu'à ce que toutes les ressources aient été entièrement allouées.

Mécanisme de financement d'urgence COVID-19 : comment faire une demande pour des subventions d'urgence COVID-19 ?

L'objectif de l'IPPF est de décaisser et de gérer ces fonds sur la base des principes d'équité, de transparence et de cohérence et continuera à tirer des leçons des retours d'expérience pour s'assurer que la gestion de ce processus répond aux besoins du personnel. L'IPPF reconnaît la nécessité d'un décaissement rapide des fonds et agit de bonne foi avec son personnel dans la gestion de ces fonds.

Dans ce contexte et avec le soutien des AM et des responsables régionaux, l'IPPF impose des exigences minimales au personnel et aux volontaires qui sollicitent ce soutien pour démontrer des difficultés, à ce titre, la seule exigence est que le personnel concerné ou le volontaire remplisse le formulaire de demande requis (Annexe 1) et la soumette au point focal respectif de l'Association Membre qui la transmettra au Directeur Régional de l'IPPF ou à la personne désignée pour cette tâche dans la région. Afin d'assurer une utilisation appropriée des fonds et de créer une piste d'audit, les approbations à deux niveaux des

Associations Membres (confirmant les détails du personnel et de l'emploi) et les approbations du Bureaux Régional doivent être documentées par courrier électronique. La réception des fonds par le demandeur doit être confirmée par écrit ou par courrier électronique à l'Association Membre en indiquant le montant reçu.

Process de demande :

- Le personnel et les volontaires peuvent faire une demande confidentielle de fonds de solidarité en remplissant le formulaire de demande en annexe 1 et en l'envoyant au point focal de l'AM concerné
- Le formulaire nécessite les détails suivants - incluez votre nom, votre emplacement, vos coordonnées et votre affiliation à l'IPPF, une brève déclaration sur la façon dont vous avez été touché par la pandémie, comment vous comptez utiliser les fonds et vos préférences pour le transfert de fonds au cas où votre demande est approuvée.

Comment les subventions seront-elles gérées ?

- Une équipe de projet au niveau global a été mise en place au Bureau Régional Afrique de l'IPPF pour gérer l'administration des subventions liées au COVID-19 pour toutes les AM de l'IPPF avec des représentants de cette équipe faisant également partie du groupe de travail COVID-19 de l'IPPF.
- L'équipe de gestion de projet C-19 basée au BRA, dirigée par Mme Muthoni Wachira, examinera toutes les demandes et obtiendra les allocations en fonction des informations complètes reçues dans le formulaire de demande (annexe 1) et dans l'ordre dans lequel les demandes sont reçues jusqu'à ce que tous les fonds soient entièrement alloués.
- Compte tenu des ressources limitées disponibles et du besoin varié pour ces fonds à travers la Fédération, le groupe de travail IPPF COVID-19 examinera et hiérarchisera les demandes en fonction des critères suivants (appliqués dans l'ordre indiqué ci-dessous)
 1. *La priorité sera donnée au personnel de l'AM de l'IPPF qui ne reçoit aucune couverture ou aucun avantage médical dans le cadre de son contrat actuel avec l'entité concernée de l'IPPF (c.-à-d. l'AM)*
 2. *La priorité sera donnée au personnel de l'AM de l'IPPF qui opère dans un pays qui n'a pas annoncé ou mis en œuvre des mesures de soutien pendant le COVID-19 (c.-à-d. la Couverture Universelle Sanitaire pour le dépistage ou la prise en charge du COVID-19, mesures additionnelles de soutien social, y compris les prestations de maladie, soins aux enfants, ou autres prestations en espèces ou non etc.)*
 3. *La priorité sera donnée au personnel des AM de l'IPPF ou aux volontaires ayant des rôles en première ligne pour leur travail sur la SSR nécessitant une interaction physique avec le public.*
- Les personnes dont la candidature a été vérifiée par l'Association Membre et le Bureau Régional seront informées par l'équipe de gestion des subventions d'urgence du C-19 et les subventions seront versées directement au bénéficiaire par l'Association Membre selon leur préférence dans le formulaire de demande. Les sommes débloquées seront remboursées à l'Association Membre par l'IPPF. Le gestionnaire principal du fonds C-19 fera un rapport au Secrétariat sous forme de résumé une fois le projet terminé. Des mises à jour complémentaires de l'Association Membre aux Bureaux Régionaux respectifs sur les avantages de ce soutien devraient être fournies dans le cadre des enseignements.

Délai de traitement et de déblocage des fonds :

- Étant donné l'immédiateté de l'impact de la pandémie, le comité s'efforcera de prendre des décisions rapides sur une base continue jusqu'à ce que les fonds recueillis par l'appel soient entièrement épuisés.

- Nous nous efforcerons d'examiner et de prendre des décisions concernant la demande de fonds adressée à l'équipe de gestion du C-19 dans les 24 heures suivant la réception d'une demande complète de votre Bureau Régional respectif.
- Une fois qu'une décision d'attribution de fonds est prise, les fonds seront transférés par virement bancaire direct du Bureau Régional ou de l'AM (varie selon la région).
- Nous nous efforcerons de nous assurer que tous les fonds sont mis à la disposition du personnel ou du volontaire dans la semaine suivant la réception de votre demande.

Annexe 1 : POSTULER POUR LA DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITÉ COVID-19

Veillez remplir ce formulaire en majuscules et le renvoyer au Directeur de l'Association Membre de l'IPPF (ressources humaines / programme / exécutif) appropriée. Pour une réponse rapide, veuillez soumettre la demande par e-mail. Si vous n'avez pas accès à un e-mail, veuillez la soumettre par courrier au personnel approprié au siège de l'AM de l'IPPF. Veuillez noter que toutes les demandes individuelles porteront sur un montant fixe ne dépassant pas 300 USD. Toutes les informations fournies seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

1. Détails personnels

Nom complet :

Numéro de Téléphone (Domicile) :

Numéro de Téléphone (Domicile) :

Adresse :

Email :

Pays dans lequel vous résidez actuellement :

Nom de l'employeur :

Rôle / Fonction actuelle avec votre employeur:

Votre rôle actuel nécessite-t-il une interaction physique avec le public ?

OUI / NON

(Encerclez votre réponse)

2. Situation personnelle actuelle liée au COVID-19

Veillez fournir une brève description de votre situation actuelle avec le COVID-19 - indiquez spécifiquement si vous êtes affecté par le COVID-19 et la nature du soutien que ces fonds vous apporteront

3. Si votre demande est approuvée, les fonds seront envoyés par virement bancaire au demandeur. *Veillez noter que l'option de paiement en espèces n'est pas disponible. Nous vous prions de nous excuser pour tout inconvénient que cela pourrait causer.*

Veillez sélectionner jusqu'à deux options parmi les choix ci-dessous

- Virement bancaire de l'Association Membre
- Coordonnées bancaires du demandeur :

UNIQUEMENT POUR USAGE INTERNE DE L'IPPF INTERNE : A compléter par l'AM, le Bureau Régional de l'IPPF et le groupe de travail COVID-19

Nom de l'Association Membre de l'IPPF transférant la requête : (Commentaires/suggestions concernant la requête)	
Région de l'IPPF :	
Décision du Directeur Régional de l'IPPF ou de la personne nommée	Approuvé / Besoin de plus d'informations / Refus
Signature	
Nom et fonction	
Date de d'approbation	
Date de réception par le Groupe de Travail COVID -19 de l'IPPF	
Décision de l'équipe de gestion des subventions COVID-19 :	Approuvé / Besoin de plus d'informations / Refus
Signature	

Nom du membre de l'équipe de gestion des subventions COVID-19 :	
Date de la decision :	